

L'insécurité sociale

Marianne Prévost,
sociologue,
chercheur à la
Fédération des
maisons
médicales.

.....

Le titre de cet article, nous l'empruntons sans vergogne et avec respect à Robert Castel¹ qui l'a donné à un petit livre, très dense et très clair, dans lequel il analyse la manière dont l'insécurité devient constitutive d'un certain développement des sociétés européennes depuis une trentaine d'années. C'est en effet le thème que nous aborderons ici, en donnant très largement la parole à divers auteurs qui rejoignent une question posée par R. Castel : « Nos sociétés postindustrielles veulent-elles continuer à « faire société » ? ».

.....

Cette question nous semble essentielle dans le champ de la santé – si l'on privilégie une vision globale de la santé. En effet, beaucoup d'intervenants des secteurs psycho-médico-sociaux rencontrent de plus en plus des personnes dont les souffrances sont, de manière plus ou moins directe, plus ou moins exprimée, liées à la précarisation, à la désaffiliation, à la mise hors du jeu social. Tout près de nous, la Fédération des centres de service social et la Fédération des centres de service social bicommunautaires organisaient en 2002 une journée d'études intitulée : *L'Etat social actif, un concept libéral pour un social à la marge* ². Cette journée répondait à un besoin de questionner la pratique des intervenants sociaux, telle qu'elle peut s'exercer dans le cadre de l'Etat social actif - nouveau paradigme qui a remplacé celui d'Etat social, selon un « glissement sémantique (qui) s'est effectué de façon feutrée et a pris l'apparence d'une neutralité gestionnaire de bon aloi »³.

Pourquoi ce besoin d'analyse et de questionnement ? En grande partie parce que le contexte socio-politique actuel bouscule le sens, les repères du travail social, parce qu'il instaure de nouveaux dispositifs qui malmènent souvent l'éthique et le rôle des intervenants – provoquant l'épuisement, la souffrance de ceux-ci. Et aussi, corrélativement, parce que « les intervenants sociaux semblent désarçonnés en parlant des usagers. Ceux-ci seraient plus nombreux et insaisissables qu'avant, difficilement classables dans les catégories traditionnelles du travail social. Comme si les travailleurs sociaux étaient de plus en plus confrontés à des situations humaines et sociales face auxquelles les catégories traditionnelles du travail social seraient inefficaces. Une espèce de brouillage des repères de ces usagers »⁴. Cette perception résonne sans doute aux oreilles de maints travailleurs de maisons médicales, qui expriment bien souvent un sentiment d'impuissance face à des problèmes de santé inextricablement liés à des problématiques sociales.

La journée d'études de la Fédération des centres de service social et de la Fédération des centres de service social bicommunautaires a suivi une démarche assez similaire à celle du congrès organisé en février 2006 par la Fédération des maisons médicales, retraçant et les principes et l'histoire de la sécurité sociale pour mieux mettre en lumière les enjeux actuels. Des points de vue fort différents ont été convoqués : depuis M^{me} Ponce, représentant alors le ministre Vandembroeck défendant l'Etat social actif, jusqu'à un sociologue dont l'intervention intitulée « L'Etat social actif : changer les individus à défaut de changer la réalité socioéconomique » développe une position plutôt contradictoire⁵. Précisant sa pensée, H.O. Hubert dit, « de façon un peu brutale, (que) l'Etat social est le degré zéro de l'imagination politique. Le terme « actif » qui promeut la participation sociale des individus et leur engagement dans la vie sociale, est à la mesure de l'acceptation passive et collective de l'Etat à l'égard d'une réalité sociale et économique marquée par la compétition exacerbée ainsi que par l'organisation rationnelle des inégalités et de l'exclusion. L'Etat social actif ne régule plus rien. Au mieux, il tente de gérer les conséquences individuelles de structures sociales génératrices d'inégalités et d'exclusions ».

Mots clefs : solidarité, société, autonomie.



Ce point de vue en rejoint beaucoup d'autres, notamment celui de Robert Castel⁶ : « Si la redéfinition de l'efficacité économique et de la compétence sociale doivent se traduire par la mise hors jeu de 10, 20, 30% ou plus de la population, peut-on encore parler d'appartenance à un même ensemble social ? Quel est le seuil de tolérance d'une société démocratique à... l'invalidation sociale ? ».

Libres ou protégés ?

Dans cet ouvrage, Robert Castel suit également une démarche historique, remontant au Moyen-Age pour rendre plus intelligible la manière dont la question sociale - définie comme une « inquiétude sur la capacité de maintenir la cohésion d'une société » - se pose aujourd'hui. Il rappelle que l'Etat social s'est progressivement construit en réponse à certains effets de la liberté d'entreprendre du XIX^{ème} siècle qui, favorisant largement les industries, « était trop forte, trop sauvage, pour ceux qui ne pouvaient que la subir. La liberté et l'individualisme triomphants comportaient une face d'ombre, l'*individualité négative* de tous ceux qui se retrouvent sans attaches et sans supports, privés de toute protection et de toute reconnaissance ». Ce concept d'*individualité négative* rejoint celui de *manque d'estime de soi* dont souffrent aujourd'hui certains de ceux qui ne peuvent, ni s'identifier à une collectivité ni se projeter dans l'avenir - et qui pourraient bien, sous des cieux incléments, devenir la « racaille » de demain.

Les réponses recherchées à la fin du XX^{ème} siècle se sont, au fil du temps, progressivement concrétisées dans le paradigme de l'Etat social, qui a tissé autour du travail de solides systèmes de garanties en instaurant le salariat. En effet, dans sa conception moderne, le salaire ne se réduit pas à la simple rétribution d'une tâche, comme le serait un contrat passé entre deux individus dans le cadre d'une tâche précise et limitée : il confère au travailleur un statut à travers lequel la subordination est compensée par des garanties et des droits, ainsi que par l'accès à la consommation, au-delà des besoins vitaux.

L'Etat social, devenu principe du gouvernement

de la société après 1945, était la force motrice prenant en charge l'amélioration progressive de la condition de tous : il ne s'agissait pas de « faire du social » à la marge, mais de conduire des stratégies orientées vers le bien commun, en obligeant les différents partenaires à élaborer des compromis, et à les respecter. Le choix politique d'un tel système était de mettre en œuvre une assurance, de socialiser le risque de manière solidaire. Le travailleur pouvait ainsi être « démarchandisé » : c'est-à-dire, ne plus avoir à se vendre sur le marché du travail, dans des circonstances considérées comme légitimes : maladie, accouchement, vieillesse, etc.

Le développement maximal de l'Etat social a été atteint pendant la période des « 30 Glorieuses », dont il faut toutefois nuancer la brillance : tout d'abord parce que la richesse d'alors s'appuyait largement sur l'exploitation du Tiers-Monde, mais aussi parce que les acquis sociaux connaissaient certaines limites : par exemple, si l'arbitraire patronal en matière de licenciements avait été légalement réduit, il ne l'était pas totalement. Mais cette limite était relativement peu perceptible, puisqu'il y avait quasiment plein emploi, donc peu de licenciements.

Par ailleurs, certaines critiques se sont élevées, de diverses natures : pour certains, la « planification étatique de la sécurité » semblait induire des existences programmées, accompagnée d'une répression des désirs et du développement individuel. Le mouvement de mai 68 s'enracina d'ailleurs en partie dans le refus d'une partie de la jeunesse, de troquer ses aspirations à un développement personnel contre la sécurité et le confort. Il y avait aussi dans cette contestation, une critique de la forme de gouvernementalité de l'Etat social : non pas que l'Etat en faisait trop, mais plutôt qu'il faisait mal ce qu'il devait faire. La critique d'un mode de gestion technocratique a fait émerger des associations de citoyens, d'usagers soucieux de participer aux prises de décision concernant leur vie quotidienne, de ne plus déléguer à l'Etat le rôle de conduire le changement d'en haut sans contrôle de la société civile. L'exigence était forte, d'une responsabilisation des « acteurs sociaux anesthésiés par les formes bureaucratiques et impersonnelles de gestion de l'Etat social »⁶. D'autres critiques portaient sur le partage des bénéfices, la reproduction des iné-

galités (surtout au niveau de l'éducation), la perpétuation de l'injustice sociale et de l'exploitation de la force de travail, le traitement indigne de certaines catégories de citoyens (prisonniers, malades mentaux, indigents...). Il s'agissait d'aller plus loin dans la justice sociale et de lutter contre « la fonction d'alibi que jouait souvent l'idéologie du progrès pour perpétuer les situations acquises ».

N'oublions pas ceux pour qui l'Etat social transformait les gens en assistés, les empêchant d'être actifs, de se déployer, d'être autonomes... un Etat Providence, en somme... cette vision-là est encore bien d'actualité.

On le voit, différentes visions se sont exprimées, et s'expriment toujours, pour questionner le rôle social de l'Etat. Ce que l'on pourrait craindre aujourd'hui nous semble-t-il, c'est l'émergence d'une « pensée unique » dans laquelle le mot « social » serait plutôt associé aux idées d'assistance, d'assistés, de profiteurs ... plutôt qu'à celles de luttes, de bien commun, de droits (sans les guillemets qui viennent bien souvent mettre en question la légitimité, le bien fondé de ces droits).

La nouvelle donne contemporaine : des individus flottants

Malgré les critiques adressées à l'Etat social, le système de protection attaché au salariat en est venu à structurer notre formation sociale presque tout entière, et nos mentalités. Or, « c'est au moment où les attributs attachés au travail pour caractériser le statut qui classe et place un individu dans la société paraissent s'être imposés au détriment des autres supports de l'identité comme l'appartenance familiale ou l'inscription dans une communauté concrète, que cette centralité du travail est remise en question »⁶.

Est-on pour autant en train de revenir à l'état de la société pré-industrielle ? Non bien sûr, puisque le salariat reste encore largement dominant – on verra plus loin avec quelles dérives ; et surtout parce qu'à l'époque pré-industrielle, la vulnérabilité naissait de l'excès

des contraintes, alors qu'elle apparaît maintenant suscitée par l'affaiblissement des protections : « de la société préindustrielle à la société postindustrielle s'opère ainsi un total retournement »⁶.

R. Castel souligne certains effets paradoxaux de l'Etat social. Bien sûr, les protections sociales répondaient aux lacunes de la sociabilité primaire et de la protection rapprochée, venaient pallier aux risques du développement de l'industrialisation et de l'urbanisation, qui fragilisait les solidarités de proximité et changeait la structure des rapports sociaux. Mais elles ont eu des effets homogénéisateurs puissants : la gestion catégorielle érodait les particularités individuelles, les « ayant droit » devenaient membres d'un collectif abstrait, rattachés à une entité juridico-administrative . Par ailleurs, si les pouvoirs publics ont recréé du lien, sur un autre registre que l'appartenance à des communautés concrètes, ils ont en même temps contribué à affaiblir celles-ci : progressivement les individus ont eu comme interlocuteur principal, voire unique, l'Etat et ses appareils.

« Si donc l'état se retire, c'est le lien social lui-même qui risque de se déliter ; ou laisser place au corporatisme, au *struggle for life*, où l'individu se trouve en prise directe avec la logique d'une société salariale livrée à elle-même qui a dissous, avec les solidarités concrètes, les grands acteurs collectifs dont l'antagonisme cimentait l'unité de la société »⁶.

La nouvelle donne contemporaine, c'est « la présence, apparemment de plus en plus insistante, d'individus placés comme en situation de flottaison dans la structure sociale, et qui peuplent ses interstices sans y trouver une place assignée... Des inutiles au monde »⁶.

Précarité et flexibilité : impératifs ?

Car l'Etat s'est effectivement retiré. En tous cas, l'Etat social. Les règles du jeu ont en effet changé après la « crise » des années 70 : l'affaiblissement de l'Etat nation, la mondialisation du marché du travail est venue bouleverser des mécanismes sociaux encore fragiles. Cet ébran-



lement s'est manifesté en premier lieu à travers la problématique de l'emploi. Pas seulement à travers le chômage - qui a monté en flèche - mais aussi, de manière moins spectaculaire mais plus importante, à travers une précarisation croissante du travail. Les contrats à durée indéterminée deviennent plus rares, et l'on voit surgir de multiples formes particulières d'emploi, intérim, temps partiels, emplois soutenus par les pouvoirs publics. Ce processus s'accélère au point que « la diversité et la discontinuité des formes de l'emploi sont en train de supplanter le paradigme de l'emploi homogène et stable, et produisent dès lors des trajectoires de vie éclatées et instables : la mentalité contemporaine est dominée par l'incertitude »⁶.

Ces nouvelles formes particulières d'emploi ressemblent davantage à d'anciennes formes d'embauche, lorsque le statut du travailleur s'effaçait devant les contraintes du travail. « La flexibilité est une manière de nommer cette nécessité de l'ajustement du travailleur moderne à sa tâche »⁶. Gestion en flux tendu, production à la commande, réponse immédiate aux aléas du marché, sont devenus les impératifs catégoriques des entreprises compétitives⁷. Elles y répondent en organisant la flexibilité : de manière externe en travaillant avec des sociétés de sous-traitance, ou interne en formant le personnel à la souplesse et à la polyvalence. « Le nouveau mode de production maximise le profit en réduisant la masse salariale par la compression des salaires et les licenciements, l'actionnaire s'inquiétant seulement des cours de la Bourse dont dépend son revenu nominal et de la stabilité des prix qui doit maintenir le revenu réel au plus près du nominal. Ainsi s'est institué... un mode de production qui implique un mode de domination fondé sur l'institution de l'insécurité »⁸. Dans ce contexte, les acquis sociaux deviennent des obstacles (ne dit-on pas d'ailleurs les « charges » patronales ?) au regard de la mobilisation générale décrétée au nom de la compétitivité maximale.

Cette précarisation du travail alimente la vulnérabilité sociale et produit en fin de parcours le chômage et la désaffiliation – dans une société où l'identité, la normalité, passent toutefois encore largement par le statut de

travailleur. Pour Castel, il ne s'agit pas d'un phénomène de transition ou d'un accident de parcours : « il commence à devenir clair que précarisation de l'emploi et chômage se sont inscrits dans la dynamique actuelle de la modernisation. Ils sont les conséquences nécessaires des nouveaux modes de structuration de l'emploi, l'ombre portée des restructurations industrielles et de la lutte pour la compétitivité – qui effectivement font de l'ombre à beaucoup de monde »⁶.

Le discours dominant tend à faire accroire qu'une telle « évolution » est inéluctable : diminution des ressources, lois du marché obligent... de plus, certains exaltent « le dynamisme et la souplesse du modèle américain (antithèse de la rigidité et de la peur du risque attribuée aux sociétés européennes), qui porte à lier l'efficacité et la productivité à une forte flexibilité (par opposition aux contraintes liées à une forte sécurité sociale) et même à faire de l'insécurité sociale un principe positif d'organisation collective, capable de produire des agents économiques plus efficaces et productifs »⁸.

Sans entrer dans l'analyse économique⁹ il faut rappeler, d'une part que les sociétés européennes n'arrêtent pas de produire de plus en plus de richesse¹⁰ ; et d'autre part, qu'on « peut avoir une forte productivité en associant, comme c'est le cas pour des économies immer-

Un groupe fonde une entreprise. Il embauche. L'entreprise fait des bénéfices énormes. S'aperçoit qu'en liquidant la moitié du personnel après modernisation de l'équipement elle peut encore augmenter ses bénéfices. Donc, elle débauche. Froidement. Quelques milliers de chômeurs résulteront de l'opération. L'Etat ne devrait pas tolérer ça. Etre patron, c'est avoir charge d'âmes. Mais bon, dans notre société orgueilleusement libérale, c'est toléré, et même admiré. L'Etat se fait ici complice d'une mauvaise action. Mais intervenir serait contredire la juste et naturelle loi du marché, astucieusement assimilée par ceux qui en profitent à une loi de la nature, celle de la sacro-sainte liberté. Intervenir serait faire acte de dirigisme, voire de communisme. Hou, la sale bête !

Cavanna, Défense et illustration de l'Etat Providence, Charlie hebdo 12/10/2005

gées dans des sociétés de tradition différente, telles que celle du Danemark, une forte flexibilité avec de fortes garanties sociales »⁸.

Enfin, on ne dira jamais assez que les « lois du marché » ne sont en rien des lois naturelles, et que la relégation du social au nom de l'économique résulte avant tout de choix politiques¹¹.

Une souffrance nouvelle

Revenons-en à la souffrance générée par les mécanismes évoqués ci-dessus. Cette souffrance est remarquablement analysée par Christophe Dejours¹² qui, lui, se focalise sur celle des travailleurs, infiniment répandue et relativement peu étudiée. Elle est en quelque sorte l'iceberg dont la souffrance de ceux qui sont exclus du travail n'est « que » le sommet, mais les mécanismes sont les mêmes. Tout comme, d'ailleurs, « le travail du sans papiers n'est, aujourd'hui, que la figure exacerbée de la dérégulation de la condition salariale »¹³.

La souffrance au travail analysée par C. Dejours apparaît liée à diverses causes : crainte d'incompétence, liée à un décalage irréductible entre l'organisation prescrite et l'organisation réelle du travail ; contrainte à mal travailler ; non-reconnaissance. Comment n'y a-t-il pas plus de décrochages ou d'explosions collectives ? Parce que chacun lutte pour supporter sa souffrance, finit par banaliser des faits graves, pas se désensibiliser et trouver acceptable ce qui ne devrait pas l'être. Chacun lutte aussi pour garder son emploi, face à des menaces constantes de licenciement : il faut dire que l'essentiel des variations de production est assuré par des emplois précaires, des contrats à durée temporaire et des contrats emplois-solidarité. L'emploi des stables est donc toujours précarisé par le recours, possible et facile, aux emplois précaires disponibles pour les remplacer.

Il s'ensuit une banalisation de la souffrance - ou une expression de celle-ci sous des formes morbides qui s'expriment à l'extérieur de l'entreprise et de manière individuelle - chez le médecin, par exemple. Il s'ensuit une neutralisation de la mobilisation collective, soutenue

La contrainte à mal travailler¹²

Un technicien de maintenance dans une centrale nucléaire est chargé d'effectuer le contrôle technique des tâches accomplies par une société sous-traitante de mécanique. Il s'agit d'énormes chantiers et de gros travaux engageant la sûreté des installations qui sont accomplis par des ouvriers se succédant jour et nuit. Mais le technicien responsable du contrôle, qui est statutairement rattaché à l'entreprise donneuse d'ordre (celle qui signe le contrat avec l'entreprise sous-traitante) est seul. Il ne peut pas surveiller le chantier 24 heures sur 24. Mais il est tenu, cependant, de signer les bordereaux et d'engager sa responsabilité sur la qualité du service accompli par l'entreprise de mécanique.

Malgré ses demandes réitérées, il reste seul responsable et doit, pour éviter de nuire aux travailleurs en statut précaire de l'entreprise sous-traitante, signer les bordereaux et accepter de croire sur parole le chef d'équipe de nuit sur la qualité du travail fait. Cette situation est difficilement acceptable pour un technicien qui connaît bien les métiers de la mécanique qu'il a pratiqués pendant vingt ans, et qui sait combien ils recèlent de chausse-trappes. Les conditions qui lui sont faites le placent dans une situation psychologique extrêmement pénible, qui le met en porte-à-faux avec les valeurs du travail bien fait, le sens de la responsabilité et l'éthique professionnelle.

par une stratégie du silence, une surdité, une cécité : chacun doit d'abord se préoccuper de « tenir ». Le malheur d'autrui, non seulement « on n'y peut rien », mais sa perception constitue une gêne ou une difficulté subjective supplémentaire qui nuit aux efforts d'endurance. L'insécurité entraîne l'individualisme, le « chacun pour soi », elle coupe les travailleurs



les uns des autres, et les travailleurs des chômeurs... C. Dejours introduit ici le concept de « souffrance éthique » : celle qui ronge l'individu obligé d'assister ou de participer à la « banalisation du mal ». N'est-ce pas aussi parfois cette « souffrance éthique » que ressentent les intervenants, condamnés à « mettre des rustines » (sur des pneus crevés qui continueront à rouler sur des chemins semés de clous...)?

Crainte, mais aussi honte de protester quand on a du travail, en période de chômage et d'exclusion : évoquer la situation de ceux qui souffrent à cause du travail, déclenche souvent une réaction de recul ou d'indignation « parce que l'on semble de ce fait témoigner d'une incapacité à s'émouvoir du sort supposé pire de ceux qui souffrent à cause de la privation de travail »¹².

Il y a aussi adhésion à une certaine culture de l'entreprise, qui a repris à son compte des valeurs phares de... mai 68 : « ainsi a été reconnue au sein de l'entreprise, la validité de l'exigence d'autonomie, (devenue) une valeur absolument centrale du nouvel ordre industriel. Aux mesures visant à donner une plus grande sécurité aux salariés ont été substituées des mesures visant à rendre plus léger le contrôle hiérarchique, et à prendre en considération ce que l'on appelle si joliment les « potentiels » des individus. L'autonomie a été en quelque sorte échangée contre la sécurité. Car l'octroi d'une plus grande autonomie et d'avantages individualisés a eu pour effet le démantèlement des unités organisationnelles (entreprises, services, départements) et des catégories de personnes (groupes professionnels, occupants d'un même type de postes, classes sociales), c'est-à-dire de l'ensemble des collectifs sur lesquels les syndicats prennent traditionnellement appui. Cette histoire montre en somme l'incroyable souplesse du système, capable de répondre à des aspirations très différentes à travers le temps et de récupérer les idées de ceux qui étaient ses ennemis¹⁴ ».

Si C. Dejours se focalise sur les travailleurs, B. Conter¹⁵ souligne la similarité du discours social tenu aux jeunes, aux travailleurs occupés, aux demandeurs d'emploi : « Les jeunes qui sortent des écoles aujourd'hui ont intégré la prophétie

selon laquelle les savoirs acquis seront dépassés après quelques années, que l'emploi à vie n'existe plus, que la formation continue s'impose comme une évidence. Le demandeur d'emploi doit prendre son destin en mains, adapter ses connaissances aux besoins de l'économie, s'activer, se former. Quant aux travailleurs, il leur appartient d'anticiper les déclassements ou licenciements en étant toujours attentifs à actualiser leurs compétences, à multiplier leurs atouts, à rester « employables » ».

Gérer sa vie...

Chacun est donc responsable à tout moment, de « gérer » sa vie (plus que de la vivre ?), d'être autonome, d'avoir un projet... C'est d'ailleurs une caractéristique fondamentale de nos sociétés modernes, où l'obligation de créer sa vie en être « libre » est devenu une valeur culturelle largement intégrée¹⁶ – d'où la disqualification, et la souffrance, de ceux qui n'y arrivent pas.

C'est aussi sur une telle norme que reposent les nouvelles politiques d'insertion, dont « l'activation » est le maître-mot : « Là où l'on considérait, hier, que le chômage était un problème d'équilibre de structures, on se rabat aujourd'hui sur les comportements individuels. Il s'agit d'activer les individus – les remobiliser, les inciter et, à certains égards, les contraindre – de même que l'on active les allocations sociales. Ce changement d'approche n'est pas sans signification. Il revient à faire porter, non plus sur les grands acteurs socio-économiques, mais sur l'individu – et peut-être sur l'individu seul – la responsabilité de son insertion dans l'emploi ou de sa situation professionnelle... L'état social actif veut donc dynamiser les individus, les extirper de l'inactivité dans laquelle la social-démocratie, l'Etat Providence les a poussés »¹⁵.

... et sa santé

Beaucoup de soignants évoquent des patients qui ne « se prennent pas suffisamment en charge », qui ne sont pas assez « responsables »,

« autonomes »... Faut-il s'en étonner ? N'expriment-ils pas ainsi, même si c'est parfois de manière inadéquate, l'immense « fatigue d'être soi »¹⁷ générée par un certain type de société ? Ne viennent-ils pas ainsi déposer leur besoin de n'avoir pas à être forts, à être seuls, dans un lieu qu'ils imaginent comme un des derniers remparts où la dureté de la vie pourrait s'atténuer ?

Certains patients veulent « tout, tout de suite », attendent des certitudes, des solutions là où il n'y en a peut-être pas. Ces attentes démesurées sont certainement liées à l'évolution de la médecine qui repousse toujours plus loin les limites de la maladie, de la mort. Mais n'y a-t-il pas là, aussi, l'espoir de trouver une sécurité, des certitudes qui n'existent plus ailleurs – ni dans l'appartenance à une communauté, ni dans le travail – ni dans l'avenir, finalement ?

Il y a aussi les patients revendicatifs, qui exigent leurs « droits » de manière parfois inadéquate voire agressive – ne reproduisent-ils pas la violence sociale dont ils sont victimes ? Ne viennent-ils pas réclamer l'attention à laquelle ils ont droit, d'autant plus fort et plus maladroitement que les droits les plus élémentaires sont parfois bafoués en d'autres lieux ?

Parce qu'il faut bien dire aussi que l'individu bien portant apparaît de plus en plus, comme le responsable désigné de sa santé, et plus particulièrement de la « gestion » de celle-ci, tout comme le malade est responsable de la gestion de sa maladie – ou de sa maladie elle-même : il n'aurait pas dû fumer, il aurait dû écouter les conseils alimentaires, il aurait dû faire de l'exercice physique...¹⁸ Nous devons, je pense, être extrêmement attentifs aux nouvelles normes, aux nouveaux discours qui tendent à envahir le champ social, et à l'usage que nous en faisons, en toute bonne foi, dans le domaine de la santé.

« Certains s'interrogent aujourd'hui », écrivait en 1983 le Groupe d'études pour une réforme de la médecine (GERM) « sur les motifs profonds de l'engouement récent manifesté notamment dans les sphères politiques occidentales à l'égard de l'éducation pour la santé : le soutien officiel accru, à première vue altruiste et de bon sens, aux campagnes et

actions qui visent à corriger les comportements de vie malsains des individus n'est-il pas aussi une manière de développer et de répandre, de façon plus insidieuse, l'idée que chacun est personnellement seul responsable de ses ennuis de santé ? En période d'affolement face aux dépenses croissantes des budgets de l'assurance maladie, n'est-ce pas là une forme de propagande secondaire qui prépare idéologiquement le terrain à des mesures de limitation de la solidarité sociale face aux risques sanitaires ainsi qu'à la « personnalisation/privatisation » plus grande de la couverture de ces risques ? »¹⁹. Crainte prémonitoire...

Avoir une vision politique de la santé, cela peut se mettre en pratique à divers niveaux, de différentes manières : dans l'écoute que l'on a vis-à-vis de la genèse sociale d'une maladie, d'un mal-être, ainsi que de la manière dont elle est vécue. Dans une interpellation constante des normes véhiculées par les discours, les pratiques, les dispositifs mis en place, qui peuvent apparaître séduisants mais dont l'analyse peut mettre en lumière les aspects pervers, les enjeux sous-jacents, l'obscur collusion avec des logiques oppressantes. Enfin, en faisant les alliances nécessaires pour que le droit à la santé soit aussi, et peut-être avant tout, un droit aux conditions qui favorisent la santé globale de tous. Un autre monde est-il possible ? ●



Notes

- (1) Robert Castel, *L'insécurité sociale*.
- (2) *L'état social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?* Actes de la journée d'étude organisée par la Fédération des centres de service social et par la Fédération des centres de service social bicommunautaires 19/9/2002.
- (3) Bruno Vinikas, « Derrière les concepts, les idéologies » in *L'état social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?* Actes de la journée d'étude organisée par la Fédération des centres de service social et par la Fédération des centres de service social bicommunautaire 19/9/2002.
- (4) Marie Verhoeven, « Le champ de l'intervention sociale face aux mutations normatives » in *L'état social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?* Actes de la journée d'étude organisée par la Fédération des centres de service social et par la Fédération des centres de service social bicommunautaires 19/9/2002.
- (5) Hugues Olivier Hubert, « L'état social actif : changer les individus à défaut de changer la réalité socioéconomique » in *L'état social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?* Actes de la journée d'étude organisée par la Fédération des centres de service social et par la Fédération des centres de service social bicommunautaires 19/9/2002.
- (6) Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, Collection Folio/Essais 1995.
- (7) Andréa Rea, *La société en miettes*, Editions Labor, Collection Quartiers Libres, 1997.
- (8) Pierre Bourdieu, *Contre-feux 2, Pour un mouvement social européen*, Editions Raisons d'agir, 2001.
- (9) Marianne Prévost, « L'Europe forteresse ou comment se tromper d'ennemi », *Santé conjugulée* n°34, octobre 2005.
- (10) Corine Gobin : « La contre-réforme de l'Union européenne : contre la sécurité sociale, collective et démocratique », *Cahiers marxistes* 231, juillet-août.
- (11) Bernard Mars, *Lettre ouverte aux gourous de l'économie qui nous prennent pour des imbéciles*, éditions Albin Michel, 1999.
- (12) Christophe Dejours, *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Editions du Seuil Collection Points 1998.
- (13) André Rea, « Politiques d'immigration : criminalisation ou tolérance ? », *Santé conjugulée* n°34, octobre 2005.
- (14) Guy Lebeer, *Les maisons médicales : un mouvement critique en crise ?*, intervention lors du Xème colloque de la Fédération des maisons médicales, 19-20 octobre 2002 « De la valse à trois temps à la valse à mille temps ».
- (15) Bernard Conter, « Les politiques d'emploi et de formation au tempo de l'Etat social actif » in *L'état social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?* Actes de la journée d'étude organisée par la Fédération des centres de service social et par la Fédération des centres de service social bicommunautaire 19/9/2002.
- (16) J.C. Kaufmann, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Armand Colin 2004.
- (17) Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi*, Poches Odile Jacob, 1998.
- (18) Marianne Prévost, « Participation des patients : les avatars d'un concept », *Santé conjugulée* n° 28 avril 2004.
- (19) Thierry Poucet, « L'Education pour la santé : un courant qui passe... ou une mode qui passera », *Actualité Santé* n° 49, février 1983, GERM.